

« TECHNICIEN BUREAUTIQUE »	
Corps :	<i>Technicien de recherche et de formation classe normale</i>
Nature du concours :	<i>Externe</i>
Branche d'activité professionnelle (BAP) :	<i>« E » Informatique, Statistiques et Calcul Scientifique</i>
Emploi type :	<i>Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information</i>
Nombre de postes offerts :	<i>1</i>
Localisation du poste :	<i>MENESR - Administration centrale - Paris</i>
Descriptif du poste offert au concours	
Activités essentielles	
Fonction :	Technicien-ne d'exploitation et de maintenance
Description :	<p>Maintenance et installation des postes de travail, des périphériques associés et des composants réseaux.</p> <p>Assistance bureautique matérielle et logicielle de niveau 1 auprès des utilisateurs.</p> <p>Assistance et support à l'utilisation des outils de communication, et équipements de la téléphonie mobile, smartphone etc...</p> <p>Mise à jour du parc des matériels et logiciel, utilisation des outils de ticketing et de prise en main à distance.</p> <p>Participation à la démarche qualité ITIL du bureau.</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs au respect de la charte informatique de l'établissement ou règles de bonnes pratiques</p>
Compétences requises	
Domaine :	<p>Assistance bureautique :</p> <p>Maîtrise des architectures des postes de travail, bonnes connaissances des systèmes d'exploitation et des réseaux informatiques</p> <p>Bonne connaissance des outils collaboratifs</p> <p>Savoir conduire un entretien d'assistance par téléphone</p>
Qualités requises :	<p>Aptitudes au travail en équipe</p> <p>Aptitude au dialogue avec les utilisateurs</p> <p>Respect des procédures et escalade vers le niveau supérieur</p>

Environnement et contexte de travail	
Descriptif du service :	<p>Direction du Numérique pour l'Éducation, service des technologies et des systèmes d'information Bureau des infrastructures techniques et des prestations de service technique pour l'administration centrale (DNE B1-3)</p> <p>La direction du numérique pour l'éducation est une direction commune au secrétariat général et à la direction générale de l'enseignement scolaire. Elle comprend le service du développement du numérique éducatif et le service des technologies et des systèmes d'information.</p> <p>Le service des technologies et des systèmes d'information contribue à l'élaboration des grandes orientations en matière de systèmes d'information pour l'ensemble du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de leurs établissements.</p> <p>Il conduit la mise en œuvre opérationnelle du schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications. Il assure la maîtrise d'œuvre des projets et services informatiques et en assure l'industrialisation. Il assure l'urbanisation, la mise à niveau, la sécurité et la qualité des systèmes d'information et de communication. Il anime et coordonne l'action des services déconcentrés et d'administration centrale dans les domaines relevant de sa compétence.</p> <p>Les missions du Bureau des infrastructures techniques et des prestations de service technique pour l'administration centrale sont les suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et déploiement de l'ensemble des infrastructures, équipements et services en informatique et en télécommunications sur le périmètre de l'administration centrale. - Administration et mise en œuvre des processus d'exploitation des activités en informatique et en télécommunications sur le périmètre de l'administration centrale.
Contraintes particulières :	<p>Contraintes horaires Déplacements sur les sites parisiens de l'administration centrale</p>